



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 27484

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'intérêt que présenterait la création d'une instance de développement culturel et associatif, entre les jeunesses françaises, israéliennes et palestiniennes. En effet, à l'instar des expériences franco-allemandes et franco-québécoises, qui ont donné lieu à la création, voici quelques années des offices franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), il pourrait s'avérer particulièrement judicieux et innovant de susciter le lancement d'un office franco-israélo-palestinien pour la jeunesse. Cette instance permettrait aussi de rapprocher les jeunesses de notre pays et celles de l'État d'Israël et des territoires sous autorité palestinienne qui n'ont que très rarement l'occasion de trouver des espaces de dialogue pour la paix et la démocratie. De plus, la France peut se prévaloir de son expérience dans la réconciliation franco-allemande avec l'OFAJ et de son acquis culturel et linguistique avec le Québec, dans l'action de l'office franco-québécois pour la jeunesse. Cette initiative de paix envers la jeunesse israélienne et palestinienne pourrait être utilement lancée dans le cadre du projet d'Union pour la Méditerranée que le chef de l'État doit présenter le 13 juillet à Paris. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette proposition d'initiative.

Texte de la réponse

L'objectif d'un rapprochement des jeunesses israéliennes et palestiniennes est partagé par le ministère des affaires étrangères et européennes car il permettra d'ancrer et de développer une réconciliation que tous attendent. Cet objectif est déjà poursuivi à travers les rencontres internationales de jeunes que ce ministère coordonne ou soutient (rencontres internationales de jeunes : 411 jeunes issus de 65 pays - jeunes décideurs européens : 300 jeunes issus de 45 pays) et auxquelles sont conviés, en France, de jeunes israéliens et de jeunes palestiniens. De même, au niveau européen, les jeunes israéliens et les jeunes palestiniens participent au programme « Jeunesse en Action » (2007-2013) au titre des échanges de jeunes et des actions de formation et de mise en réseau des cadres de jeunesse. Enfin, le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a prévu d'inviter des délégations de jeunes israéliens et de jeunes palestiniens à l'Événement jeunesse organisé à Marseille sous présidence française de l'Union européenne. Ces rencontres multilatérales permettent des rapprochements dans un cadre ouvert et multiculturel. Elles restent toutefois limitées quant au nombre de jeunes touchés et quant à la solidité des liens tissés. La question reste donc ouverte de la création d'une structure pérenne dédiée à des échanges israélo-palestiniens et de la portée de cette structure. Sur le premier point, l'expérience de la France en matière d'offices bigouvernementaux de jeunesse (OFAJ - OFQJ) montre que la création d'une telle structure, en réponse à une forte volonté politique, permet de créer une tête de réseau fédérant les acteurs impliqués dans ces échanges (franco-allemands - franco-québécois) et de mobiliser, voire de sanctuariser, des crédits spécifiques. Cette expérience montre aussi qu'une telle structure n'est pas sans lourdeurs ni contraintes (budgétaires - salariales - immobilières...), et qu'elle ne peut jaillir ex-nihilo. Sur le second point, si la France possède des atouts pour s'engager et faire avancer le projet (implication diplomatique régionale, expériences historiques...), il semble plus opportun qu'un tel organisme soit porté dans un cadre régional s'inscrivant dans la politique euro-méditerranéenne en cours de définition. Le projet d'Union

pour la Méditerranée, ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, est ouvert, au-delà des premiers chantiers retenus le 13 juillet, à de telles propositions. Enfin, il convient de rappeler que la présidence et le financement de ces offices bigouvernementaux (OFAJ - OFQJ) reviennent traditionnellement au ministre chargé de la jeunesse (MSJSVA) serait approprié, de s'associer à cette réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27484

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6040

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7746